



Sommaire

1/ Cadre réglementaire	page 3
2/ Commission fédérale	page 4
3/ Découpages géographiques	page 5
4/ Organigramme type	page 6
5/ Compétence des commissions de zone	page 7
6/ Organisation générale	page 7
7/ Organisation des actions de développement et de formation par les ligues régionales	page 10 à 13
8/ Fiches missions	page 14 à 19
9/ Calendrier	page 20
10/ Annuaires de zone	page 21 à 25
11/ Annexes cadrage 2013 :	
▪ <i>Annexe 1 : Guide des formations d'entraîneurs</i>	
▪ <i>Annexe 2 : Guide du plan national de détection masculin</i>	
▪ <i>Annexe 3 : Guide du plan national de détection féminin</i>	
▪ <i>Annexe 4 : Guide des formations d'arbitres (à venir)</i>	
▪ <i>Annexe 5 : Cadre des compétitions zone (à venir)</i>	
▪ <i>Annexe 6 : Guide des formations des officiels de match (à venir)</i>	

1/ Cadre réglementaire

(extrait du règlement intérieur de la F.F.H.G relatif aux Zones) :

Afin de permettre la mise en place de compétitions cohérentes en conformité avec le projet sportif de la F.F.H.G, dans la recherche d'un intérêt sportif mais aussi de développement, plusieurs groupements sportifs sont réunis, à l'initiative de la C.O.C.D au sein d'une « Zone géographique ».

Ces Commissions, cellules de réflexion et d'action, devront être force de proposition pour :

- L'élaboration des différentes formules de Championnats et Tournois Régionaux et/ ou interrégionaux jusqu'à la catégorie U22 (hors championnats Elite);
- L'organisation et la coordination des compétitions et manifestations retenues dans ce cadre ;
- Le rapprochement de territoires départementaux ou régionaux pour l'organisation de tournois ou championnats en fonction du nombre de groupements sportifs et d'équipes nécessaires au maintien d'un réel intérêt sportif ;
- L'application et la coordination des plans de développement ou de détectations nationaux féminins et masculins de la F.F.H.G ;
- La mise en œuvre d'activités éducatives, journées promotionnelles ludiques pour l'animation des territoires ;
- L'aide aux formations en collaboration avec les différentes commissions fédérales concernées.

Le « délégué de Zone » est nommé par le Comité Directeur de la F.F.H.G¹. Le « délégué de Zone » est accompagné d'un Conseil de Zone composé de deux commissions distinctes, respectivement chargées des compétitions et du développement.

Les membres des Zones sont choisis pour leurs compétences et leur expérience technique et pédagogique ainsi que pour leur grande disponibilité et leur motivation. Toute personne apportant une compétence particulière et complémentaire peut être associée aux travaux de la Zone.

Les Zones rendront compte à l'issue de chaque saison sportive des actions conduites sur leur territoire d'intervention et en feront une analyse qui sera transmise à la F.F.H.G.

Chaque Zone doit instituer en son sein une Commission Arbitrages et Règles de Jeu de Zone. Celle-ci sera chargée d'organiser la programmation des actions de formation des arbitres, leur conduite et leur suivi. Elle sera également en charge des désignations des arbitres. Le délégué arbitrage de Zone, président de la C.A.R.J.de Zone, sera désigné par la C.A.R.J. nationale.

Chaque Zone doit également instituer en son sein un organe disciplinaire de première instance de Zone, investi du pouvoir disciplinaire à l'égard des groupements sportifs affiliés à la Fédération, des membres de ces groupements et des membres licenciés de la Fédération. Le cas échéant, elles peuvent se dessaisir d'un dossier et le transmettre à la Commission de discipline fédérale.

Cet organe a compétence pour traiter de tout incident, qui ne relève pas des compétences de la C.I.R.J. de Zone, survenue au cours des championnats et événements pour lesquelles la Zone s'est vu confier par la F.F.H.G. une mission d'organisation et de gestion. A ce titre cet organe est investi des mêmes pouvoirs que la commission de discipline fédérale.

¹ A partir de la prochaine olympiade (2014-2018), les délégués de zone seront élus par les présidents de ligue régionale selon les modalités que seront fixées par la COCD.

Chaque Zone doit instituer en son sein une Commission des Infractions aux Règles de Jeu de Zone qui a pour compétence les affaires relatives aux rencontres gérées par la Zone. Le cas échéant, elles peuvent se dessaisir d'un dossier et le transmettre à la C.I.R.J fédérale.

Chaque Zone est dotée d'un compte bancaire fédéral.

Au sein de chaque Zone, les Ligues régionales travaillent les unes avec les autres, selon un découpage soumis par la Commission d'Organisation des Compétitions et du Développement, afin de mettre en place des projets de développement ou des activités sportives mutualisés.

Ce découpage est appelé « groupement de Ligues régionales ». Un cadre technique par groupement de Ligues régionales est désigné par le D.T.N.

2/ La commission fédérale

a/ La Commission d'Organisation des Compétitions et du Développement (COCD) :

La COCD veille à l'uniformisation du fonctionnement des zones, à leur développement et à la cohérence avec les championnats Jeunes.

Elle définit ainsi les orientations de l'organisation des compétitions (en proposant notamment un découpage géographique) et des actions de développement qui ont lieu au sein des zones.

Elle valide les aménagements souhaités par les conseils de zone ainsi que les demandes spécifiques de clubs ne pouvant être traitées par la zone (hors règlement fédéral). Elle a en charge de vérifier l'application des règlements nationaux dans les zones.

La commission est également compétente pour valider les plans d'actions des ligues régionales et définir le montant de subventions fédérales attribuées aux ligues régionales.

La commission doit être composée au minimum des membres suivants :

- Un Président de Commission (membre du Comité directeur)
- Le référent Aide et Développement membre du Comité directeur
- Le Directeur technique national
- Un Cadre technique national
- Les 3 délégués de Zone
- Les Présidents des commissions Jeunes, Loisirs et Féminine font partie intégrante de la C.O.C.D. et sont conviés aux réunions en fonction de l'ordre du jour

Les membres actuels composant la COCD sont les suivants :

- Jean-Jacques HARDY (Président)
- Rima CAMBRAY (référente aide et développement)
- Gérald GUENNELON
- Lionel CHARRIER
- Anita SELIN, Catherine NORMANDON, Jean-Louis MILLON
- Corinne DOGEMONT, Jean LEBLOND, Morgan MADEC
- Maryvonne GIRARDIN, Serge DOROGINSKY
- Cyril SAVIDAN (permanent FFHG)

Réorganisation nationale

Entités géographiques de référence

Les Ligues Régionales

Entités géographiques constituant la **base de cette nouvelle organisation** parce que **liens directs** avec les institutions (administrations et collectivités territoriales).

Elles sont le **socle des ressources financières** (Région et Etat – CNDS) et par conséquent **de nos Programmes de Développement** (U7 à U15).

Les groupements de Ligues

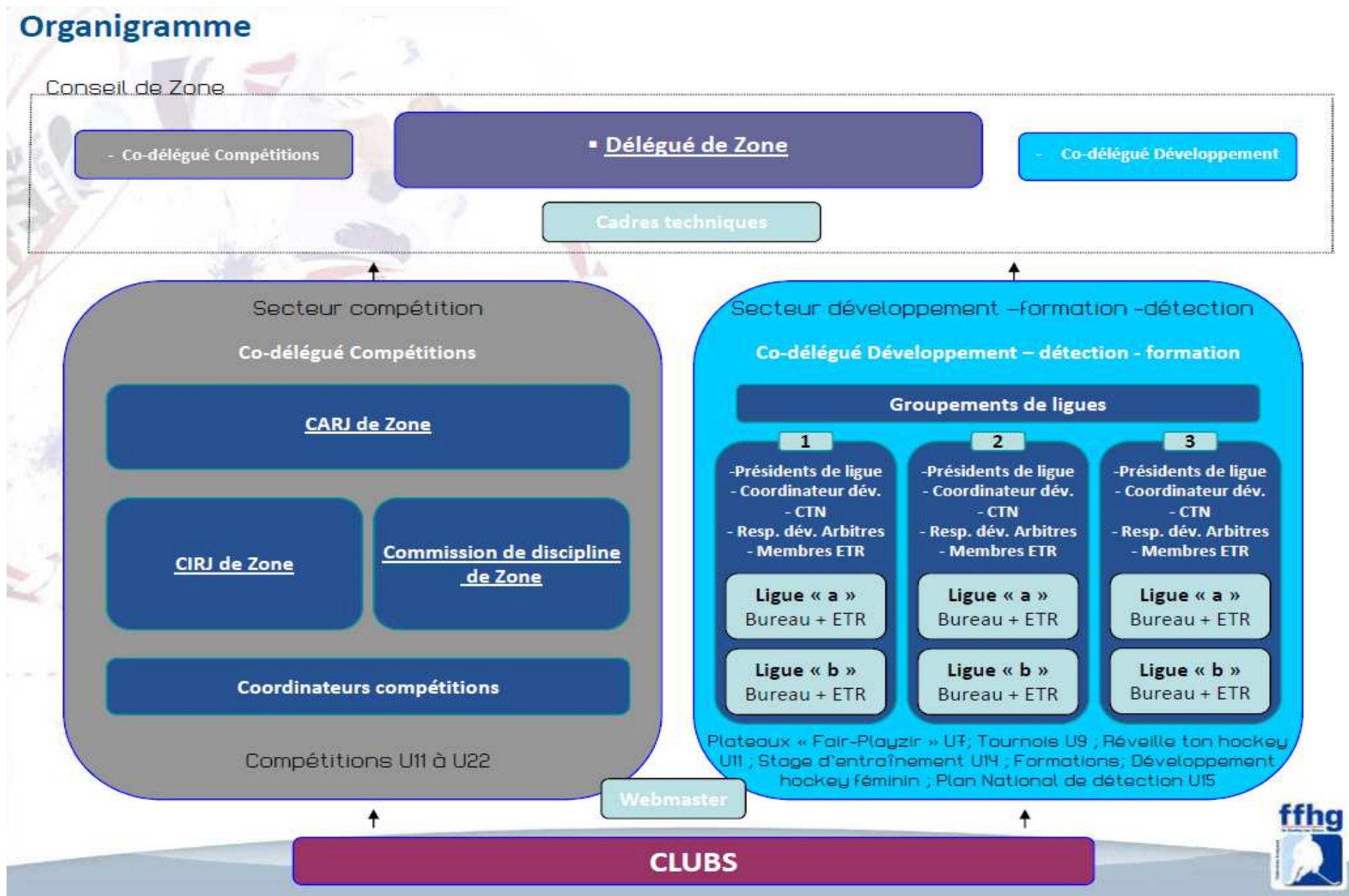
La plupart de nos Ligues (à l'exception de l'Ile de France et de Rhône Alpes) ne comprennent pas assez de clubs pour mettre en œuvre des actions de Développement cohérentes et pérennes. Aussi, la création de groupements de Ligues permettra un co-développement basé sur une mutualisation des ressources humaines et financières.

Les Zones

L'objectif est d'élargir les frontières afin de bénéficier de plus de souplesse dans la structuration des compétitions tout en gardant les distances et durées de transport comme facteurs d'organisation prioritaires.



4/ Organigramme type : Pour retrouver les coordonnées de chaque membre de zone, se reporter à l'annuaire (point 10).



5/ Compétence des commissions de zone :

- **Conseil de zone :** Le délégué de zone, une fois nommé, désigne la personne chargée de l'accompagner pour toute question relative aux compétitions (co-délégué compétitions) ainsi que la personne ressource pour le suivi des actions de développement et de détection (co-délégué développement).

Ces trois personnes complétées des cadres techniques de chaque groupement de ligue de la zone composent le conseil de zone.

Ce dernier se réunit comme précisé dans le calendrier type COCD et à chaque fois que les membres de ce conseil le souhaitent. Un conseil de zone restreint est donc préféré aux commissions évoquées dans le règlement (voir point 1), afin de faciliter l'organisation de réunions et les prises de décisions.

- **Commission d'Arbitrage et des Règles du Jeu – C.A.R.J. de ZONE :** Un délégué arbitrage par zone est désigné par la C.A.R.J. Nationale. Cette dernière désigne également des représentants arbitrage en charge des désignations et de la formation sur le territoire de zone, sur proposition du délégué arbitrage de zone.

Le Délégué arbitrage de zone et ses représentants constituent la « C.A.R.J. de zone ».

Celle-ci est chargée d'organiser la programmation des actions de formation, leur conduite, leur financement et leur suivi. Elle est également chargée des désignations sur le territoire concerné.

- **Commission d'Infraction aux Règles du Jeu – C.I.R.J. DE ZONE :** La « C.I.R.J. de zone » est composée d'un Président nommé par le délégué de zone, d'un arbitre nommé par la C.A.R.J. nationale, d'un représentant de ligue régionale par groupements de ligues (soit au moins deux par zone) ainsi que d'un ancien joueur.

La Commission des Infractions aux Règles de Jeu de zone a pour compétence toutes les affaires relatives aux rencontres gérées par la zone.

Trois membres suffisent pour délibérer. Chaque décision devra être communiquée au coordinateur compétitions du groupement concerné et au co-délégué compétitions de la zone.

- **Commission de discipline de zone :** La commission est composée de cinq à douze membres, répartis géographiquement de façon à limiter les déplacements engendrés par les réunions physiques. Chaque membre doit être licencié d'au moins une discipline sportive et choisi en fonction de ses compétences d'ordre juridique et déontologique. Ces membres n'appartiennent pas aux instances dirigeantes de la zone.

6/ Organisation générale :

- **Respect du règlement des activités sportives**

Les initiatives des conseils de zone doivent être prises dans le cadre du règlement des activités sportives de la Fédération et avec l'adhésion globale des clubs.

En dessous de la catégorie U15, des adaptations peuvent être proposées, par les zones, à la COCD. Cette dernière étudiera et validera ou non la proposition. En catégorie U15 et supérieur, les nécessaires remontées d'informations concernant les dysfonctionnements seront discutées avec la commission Jeune avant toute éventuelle modification du Règlement des activités sportives.

- **Cautions :**

Conformément à l'annexe 22 du règlement des activités sportives de la Fédération, tout club engageant en championnat au moins une équipe, entre les catégories U9 et U22 excellence, est tenu de verser à sa zone d'attache une caution de 1500 € sous la forme d'un chèque établi à l'ordre de la ladite zone.

Ces chèques de cautions doivent être remis au plus tard le jour du calendrier, au coordinateur compétitions. Les clubs n'ayant pas remis cette caution ne pourront pas débiter les compétitions pour lesquelles ils souhaitaient engager une équipe.

Les zones devront faire part aux clubs de cette disposition en début de saison.

- **Associations :**

Les conventions d'associations, accompagnées de leur chèque, doivent être adressées aux zones qui étudieront la recevabilité de la demande avant d'en soumettre la validation à la COCD.

Les conventions d'associations validées seront alors transmises au permanent fédéral chargé des championnats. Ce dernier communiquera quant à lui, aux zones, les associations concernant les catégories U 18 et U22 élite.

- **Diffusion des feuilles de match :**

La COCD préconise une utilisation régulière des feuilles de matches scannées.

Les clubs devront envoyer les résultats au plus tard le dimanche soir et les feuilles de matches, version scannées, au plus tard le lundi soir au coordinateur de la conférence concernée ou de la personne désignée.

Chaque coordinateur compétitions sera chargé de la bonne mise en ligne des résultats des conférences dont il a la charge.

- **Décisions CIRJ/ Sanctions / Liste bloquée**

Chaque président de CIRJ peut, directement, bloquer les licences via le logiciel une fois la sanction prise. Le délégué de zone et le co-délégué aux compétitions devront obligatoirement en être informés.

Les décisions de sanctions (U15, U18 et U22) prises en CIRJ nationales seront communiquées aux CIRJ de zone (sur leur boîte mail). La communication entre les CIRJ devra également se faire dans l'autre sens (des CIRJ de zone à la CIRJ Nationale) pour toute sanction concernant un joueur susceptible d'évoluer au niveau national. Les CIRJ de zone enverront alors les décisions de sanctions au permanent fédéral chargé des championnats.

- **Organisation financière**

Chaque zone dispose d'un compte distinct à la Fédération. Ce compte est alimenté notamment par les ressources produites par l'organisation des compétitions. Celles-ci servent à financer les frais de fonctionnement de la zone.

Chaque délégué de zone dispose d'un accès en ligne au compte afin de suivre la situation du compte zone. Il est également chargé de suivre le paiement des sanctions financières. Cette dernière prérogative pourra également être confiée au co-délégué compétitions.

Le délégué gère donc le compte bancaire de zone, ordonne les dépenses liées au fonctionnement, envoie les chèques en banque, vérifie les ressources disponibles et relance les débiteurs (suivi des pénalités financières). Pour davantage de renseignements, se reporter au point 7.

Encaissements : Les pénalités et autres éventuelles ressources de zone (engagements et associations) sont envoyées à la zone et mises en banque par le délégué de zone. Les bordereaux de remise de chèque sont ensuite envoyés à la Fédération.

Les sanctions financières appliquées doivent être celles présentées dans le RAS.

Moyens de paiement : Les délégués de zone ne disposent pas de chéquiers. Les notes de frais des bénévoles de la zone et les factures des prestataires sont adressées aux délégués de zone qui les font parvenir à la Fédération, pour paiement. Ce paiement intervient uniquement si ces factures et notes de frais ont été validées par le délégué de zone et accompagnées des justificatifs originaux.

Il est recommandé aux délégués de zone d'envoyer, les notes de frais groupées, tous les 15 jours.

S'il est nécessaire de régler à l'avance un prestataire, chaque délégué de zone peut demander :

- Un virement de la Fédération au prestataire (avec RIB du prestataire)
- Un virement de la Fédération sur son compte personnel
- Avance sur facture pro-forma du prestataire.

Frais de fonctionnement/ remboursements : Le remboursement des notes de frais des bénévoles de zone se fait après validation du délégué de zone et après réception de la note originale² à la Fédération. Tout bénévole de zone (présent dans l'organigramme de la zone), invité à une réunion au préalable par le délégué de zone, peut adresser sa note de frais. Les conditions de remboursement (repas, hébergements...) doivent être présentées par le délégué de zone avant chaque invitation.

Pour être orienté sur les bénévoles à convoquer selon les réunions, les délégués de zone peuvent s'appuyer sur le calendrier proposé par la COCD (se reporter au point 9).

Les délégués de zone, co-délégués et coordinateurs (compétitions et développement) peuvent être remboursés à hauteur de 25 euros par mois sur leur facture de téléphone s'ils en font la demande. Le remboursement se fait tous les six mois sur présentation des factures originales. Ce remboursement est également valable pour les arbitres responsables des désignations, aux mêmes conditions.

• **Site internet** :

Chaque zone dispose d'un site internet. Celui-ci est géré par un webmaster. Une organisation est définie entre ce webmaster, le délégué de zone, les co-délégués et les coordinateurs compétitions et développement afin d'assurer la diffusion d'informations.

² La note de frais utilisée devra être la dernière version fournie par la FFHG

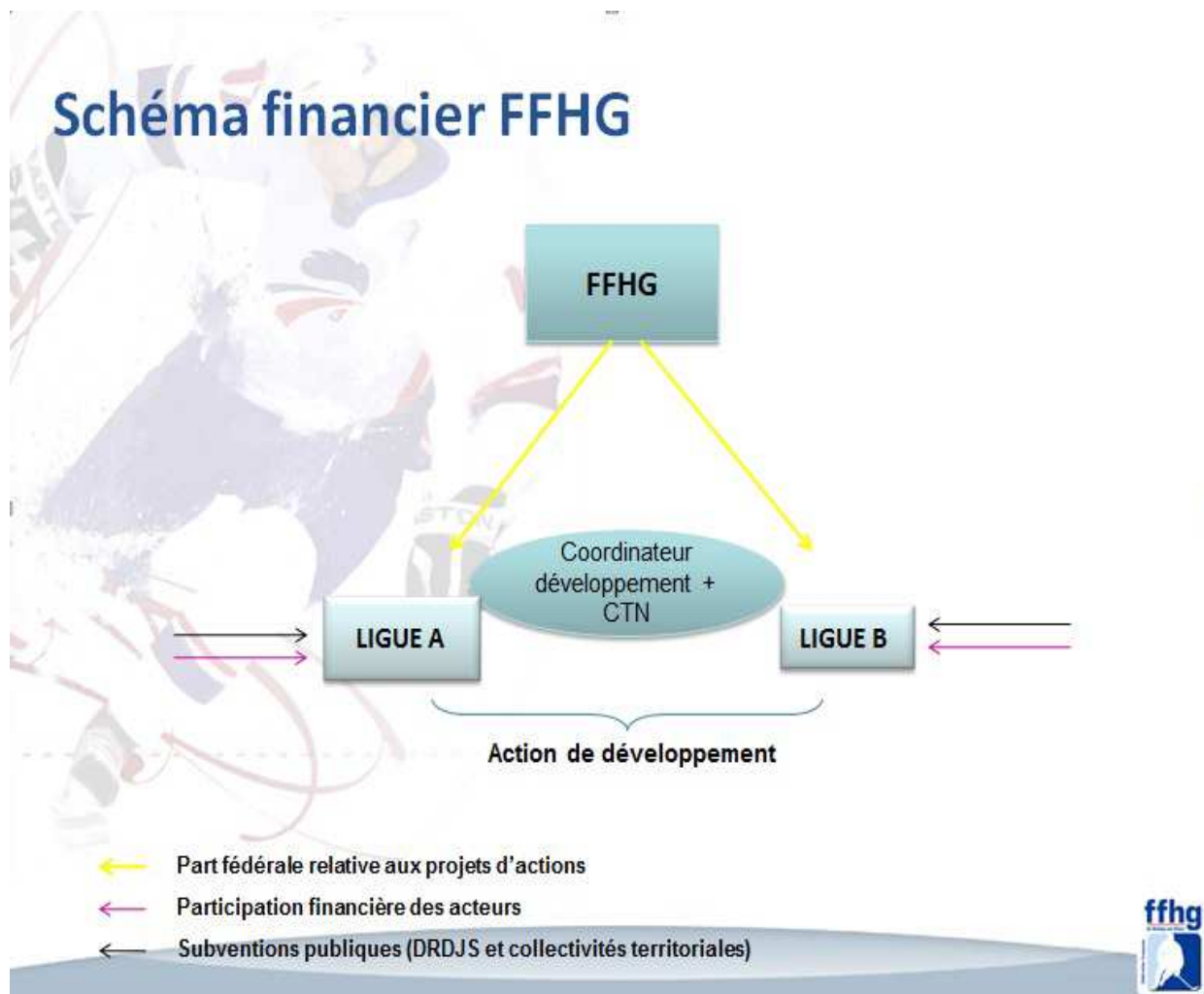
7/ Organisation des actions de développement et de formation par les ligues régionales

Afin de permettre aux ligues de financer les actions de développement, la Fédération subventionne directement les ligues régionales organisant ou participant aux projets de développement de la Fédération.

Le document suivant présente les flux financiers et met en avant les différentes modalités les accompagnant.

a- Une organisation financière

Le schéma suivant illustre les relations directes entre la Fédération et ses ligues régionales :



Chaque ligue régionale reçoit ainsi l'intégralité des recettes lui permettant de mettre en place les actions de développement. Pour faire naître cette relation entre les ligues et la Fédération, la Commission propose les modalités suivantes.

b- Les conditions de détermination de la contribution financière F.F.H.G.

1- Plan d'action mutualisé

Pour obtenir une subvention de la Fédération, la ligue régionale doit présenter les actions qu'elle souhaite entreprendre sur son territoire.

Cette présentation annuelle (année civile) est encadrée par le cadre technique, le coordinateur développement et le responsable formation arbitres de chaque « groupement de ligue » de la zone.

Afin de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les actions, des groupements de ligues (composés de 2 à 5 ligues) sont effectivement constitués et unissent les ligues dans la mise en place d'actions communes. Des actions propres à chaque ligue peuvent tout de même être entreprises distinctement.

Un plan d'action commun est ainsi réalisé et présenté à la Commission d'Organisation des Compétitions et du Développement (C.O.C.D) de la F.F.H.G. avant la fin de l'année n-1. Ce document identifie le coût des actions et sa répartition par ligues régionales (en fonction des effectifs participants).

Les budgets par actions sont alors présentés de la manière suivante :

Exemple :

	Coût de l'action					Répartition						
Type	Déplacements	Hébergement- repas	location- achat matériel	Encadrement	Coût total action	Coût Ligue A		Coût Ligue B		Coût Ligue C		Coût total
						Total	% ffhg	Total	% ffhg	Total	% ffhg	
Ecole de glace / Apport d'outil d'accès à la pratique			4040		4040	940	0%	1400	0%	1700	0%	4040
Plateaux U7 - "fair-plaiZir"	500	200	0	930	1630	280	30%	570	30%	800	30%	1650
Animations - de 9 ans	600	0	1200	750	2550	200	30%	1100	30%	1250	30%	2550
Journées de recrutement jeunes filles	800	300	1000	935	3035	1035	30%	1000	30%	1000	30%	3035
U11 "Réveille ton hockey"	1040	200	700	1180	3120	620	30%	1250	30%	1250	30%	3120
Animation féminine U13/U15	10900	1650	3050	1970	17570	9950	20%	1500	30%	6120	31%	17570
Autre	4200	400	2560	1670	8830	2960	0%	3000	0%	2870	0%	8830
sous-total 1	18 040 €	2 750 €	12 550 €	7 435 €	40 775 €	15 985 €	2 631 €	9 820 €	1 626 €	14 990 €	3 187 €	40 795 €

La participation de la Fédération est ainsi intégrée dans le budget de chaque ligue régionale. Le pourcentage de cette participation n'est pas prédéterminé par la F.F.H.G. et pourra varier en fonction des actions et des possibilités de chacune des ligues pour obtenir des ressources complémentaires (principalement les subventions publiques).

Dans le cas d'actions mutualisées, les participations des joueurs sont, par contre, déterminées à l'avance afin d'avoir un même montant demandé à chaque participant.

Actuellement, le montant de la participation fédérale varie entre 25 % et 35 % pour que les fonds propres (participations demandées + subventions fédérales) constituent le tiers des recettes (autres tiers : CNDS et Régions).

2- Justificatifs

La ligue régionale, sollicitant des subventions fédérales pour les actions inscrites dans le plan d'action commun doit fournir les documents suivants avant de recevoir le premier versement de l'aide fédéral (mars de l'année n):

- *Un compte rendu financier* : Ce document présente l'intégralité des actions soutenues financièrement par la F.F.H.G. mises en place et leur budget.
- *Les comptes annuels*
- *Un budget prévisionnel*

Un courrier du bureau de la ligue régionale, récapitulant le montant total de subventions demandé et précisant certaines lignes budgétaires, peut accompagner l'ensemble des justificatifs.

La C.O.C.D et la Direction générale de la F.F.H.G. arbitrent les demandes des ligues régionales. Le montant des actions non réalisées durant l'année N, ou le trop versé, pourra notamment être déduit du montant alloué pour l'année N+1.

Une fois validé, le versement direct des subventions aux ligues régionales pourra être effectué en respectant les modalités et le calendrier suivant.

c- Les modalités et calendrier de versement

Le plan d'action réalisé par le coordinateur développement et le cadre technique du groupement de ligues est à envoyer à la Fédération fin novembre de l'année n-1.

Ces demandes sont examinées par le personnel de la FFHG durant le mois de décembre. Au mois de janvier, une réunion de la C.O.C.D sera organisée pour arbitrer et valider les demandes.

Les justificatifs des ligues régionales doivent parvenir à la Fédération début mars de l'année n afin de permettre les versements de la subvention intervenant en deux fois :

- Une première partie versée en mars de l'année n (à hauteur de 50 % de l'enveloppe accordée)
- Un second versement en octobre de l'année n (représentant le solde de l'enveloppe). Un bilan intermédiaire des actions mises en place sur le premier semestre sera demandé aux ligues régionales par l'intermédiaire des coordinateurs développement afin de débloquer le solde des subventions.

d- Les relations financières entre ligues régionales

L'organisation d'actions mutualisées amène des relations financières entre ligues régionales d'un même groupement.

La commission suggère qu'en cas d'action mutualisée, une ligue organisatrice prenne en charge, dans un premier temps, l'intégralité des dépenses communes (location de glace, hôtel, entraîneurs...). Si la trésorerie de la ligue organisatrice ne permet pas de payer l'intégralité de l'action, cette dernière pourra solliciter une avance des ligues participantes.

Une fois l'action terminée, la ligue organisatrice facture aux ligues participantes le coût relatif à la participation de leurs propres licenciés (prorata par nombre de participants).

Pour réaliser cela, les ligues régionales disposent d'outils tels qu'une fiche action permettant de distinguer le coût de revient de chaque ligue et des modèles de factures.

Les ligues régionales s'appuient également sur le coordinateur développement qui a pour but de les accompagner dans ces démarches et de s'assurer de la bonne coopération entre ligues.

Le cadre technique responsable du groupement de ligue est également en contact permanent avec ces ligues régionales.



Ce qu'il faut retenir ...

Le comité directeur de ligue régionale doit :

- Proposer toute action visant au développement sportif de la discipline sur son territoire
- Relayer et appliquer la politique sportive initiée par la Fédération
- Rechercher tout moyen financier permettant de mettre en œuvre les actions de développement
- Développer les relations entre le hockey sur glace et les collectivités territoriales



En pratique...

- Mettre en place les actions de proximité sur son territoire (plateaux U7 ; U9...)
- Organiser, avec les autres ligues du groupement, des actions de développement pouvant être mutualisées :
 - 1/ Une ligue régionale organise l'action (contacte et paye les prestataires)
 - 2/ La ligue régionale facture aux ligues participantes le coût de revient (en fonction des participants)
- Organiser et/ou participer financièrement aux actions de détection FFHG
- Faire les démarches auprès des partenaires publics (ou privés) afin de financer le plan d'action
- Réaliser, en coopération avec les autres ligues régionales et par l'intermédiaire du coordinateur développement, un plan d'action commun afin de solliciter le soutien financier fédéral
- Organiser l'assemblée générale annuelle
- Rencontrer les représentants du CROS et du Conseil régional afin de communiquer sur les intérêts de la discipline
- Etablir un bilan des actions et le communiquer aux financeurs publics et à la Fédération



Vos outils...

- Un calendrier type
- Des factures types
- Des fiches actions
- Un document « plan d'action »
- Un permanent fédéral à disposition pour toute question



Ce qu'il faut retenir ...

Le délégué de zone doit :

- Représenter la Fédération sur la zone concernée
- Assurer l'organisation de la zone
- Coordonner le fonctionnement des compétitions et des actions de développement au sein de la zone



En pratique...

- Nommer les co-délégués compétitions et développement et valider les coordinateurs de chaque territoire
- Organiser les réunions de zone (en présence des présidents de ligues et clubs) et du conseil de zone
- Veiller au respect du calendrier type élaboré par la COCD notamment concernant la tenue des réunions de développement et de calendrier
- Coordonner et valider les championnats (gestion des recettes, conventions d'associations, litiges...) en s'appuyant sur le co-délégué compétitions
- Pouvoir évaluer les actions nationales de détection et de formation en s'appuyant sur le co-délégué développement
- Ordonner les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la zone (frais administratifs ; médailles ; note de frais...) et valider les notes de frais des bénévoles de la zone
- Suivre l'exécution des pénalités en s'appuyant sur le co-délégué compétitions et s'assurer du paiement des sanctions financières
- Mettre en banque les recettes issues des championnats
- Présenter à la COCD les demandes d'associations des clubs de la zone



Vos outils...

- Un calendrier type
- Un compte bancaire de zone pour les frais de fonctionnement
 - Un suivi en ligne du compte bancaire
- Un permanent fédéral à disposition pour toute question



Ce qu'il faut retenir ...

Le co-délégué développement doit :

- Assurer le suivi des actions de développement organisées par les ligues régionales
- S'assurer de la bonne organisation du plan national de détection
- Accompagner les coordinateurs développement et les ligues régionales dans l'organisation administrative et financière des actions de développement



En pratique...

- S'assurer du respect des modalités d'organisation des actions de développement fédérales sur l'ensemble de la zone
- S'assurer de la bonne tenue des réunions de groupements de ligue et de la réalisation des plans d'action
- Participer aux réunions du conseil de zone
- Conseiller les coordinateurs développement sur la mise en place des actions de développement et les relations entre ligues régionales
- Réaliser un bilan sportif des actions ayant eu lieu sur la zone
- Faire le lien entre les ligues régionales rencontrant des difficultés (organisationnelles, financières, administratives) et la Fédération
- Pouvoir évaluer, avec l'apport du CTN et le responsable formation arbitres, les actions de développement réalisées sur le territoire
- Accompagner le délégué de zone dans l'organisation des actions nationales de détection et de formation ayant lieu sur la zone



Vos outils...

- Un calendrier type
- Des réunions de zone
- Un site internet de zone
- Un permanent fédéral



Ce qu'il faut retenir ...

Le co-délégué compétitions doit :

- Assurer la bonne organisation générale des compétitions sur la zone à partir des décisions du conseil de zone validées par la COCD
- Conseiller le délégué de zone pour tout choix relatif aux compétitions



En pratique...

- S'assurer du respect du règlement des activités sportives fédérales et des éventuels aménagements/dérogations validés par la COCD, uniformément sur l'ensemble de la zone
- Organiser les réunions de calendrier lorsqu'elles se déroulent à l'échelle de zone
- Veiller à la bonne tenue des réunions de calendrier de groupement de ligues
- Participer à l'élaboration des formules de championnats avec les cadres techniques nationaux
- Prendre connaissance des sanctions (CIRJ et commission discipline) et s'assurer du règlement de ces sanctions sur l'ensemble de la zone
- Participer aux réunions de conseil de zone
- Tenir un état du suivi des pénalités financières suite aux sanctions CIRJ



Vos outils...

- Un calendrier type
- Des réunions de zone
- Un site internet de zone
- Un permanent fédéral



Ce qu'il faut retenir ...

Le coordinateur développement doit :

- Faire le lien entre le co-délégué développement et les ligues régionales pour toutes questions liées au développement
- Accompagner les ligues régionales du groupement de ligue dans leurs démarches administratives
- Mutualiser les ressources disponibles et les actions de développement, avec le concours du CTN et du responsable formation arbitres



En pratique...

- Préparer, avec l'équipe technique régionale, les projets de développement (effectif, lieux, dates...)
- Réunir, avec le CTN et le responsable formation arbitres, les présidents de ligues du groupement afin de décider des actions à mettre en place sur le territoire. (Un listing de toutes les actions prévues pour l'année civile pour chaque ligue devra en ressortir) → Mettre l'accent sur la nécessaire mutualisation
- Accompagner les ligues dans l'élaboration des demandes de subventions. (Renseigner, par l'intermédiaire de la Fédération, sur les échéances, les termes à employer, la forme...)
- Formaliser le plan d'action annuel du groupement de ligues consolidant les actions de chacune des ligues régionales.
- Accompagner, renseigner les présidents de ligues sur l'organisation des actions de développement (qui paye quoi ? qui facture quoi et comment ?)



Vos outils...

- Un calendrier type
- Des factures types ligues régionales
 - Un document « plan d'action »
 - Un cadre technique national
 - Un permanent fédéral
 - Un site internet



Ce qu'il faut retenir ...

Le coordinateur compétitions doit :

- Etre l'interlocuteur unique des clubs de sa conférence pour toute question liée aux championnats
- Gérer le championnat des différentes catégories de sa conférence
- Faire le lien entre le délégué de zone et/ou le co-délégué compétitions et les championnats de sa conférence



En pratique...

- Réceptionner et vérifier les feuilles de matches. Les feuilles de matches seront transmises, tout au long de la saison, au même coordinateur compétitions en charge de la catégorie/conférence. Elles devront également être transmises au référent fédéral chargé de l'arbitrage

- Organiser et participer aux réunions de calendrier nécessaires à l'organisation des compétitions (intra et inter conférences/ première et seconde phase)

→ Les clubs auront été rendus préalablement destinataires des formules de championnat, des journées des matches à programmer et des calendriers des championnats nationaux

→ Veiller aux indisponibilités de glace des clubs, et lors des PND, ne pas programmer de matches U18, ainsi que le dimanche de la finale de coupe de France.

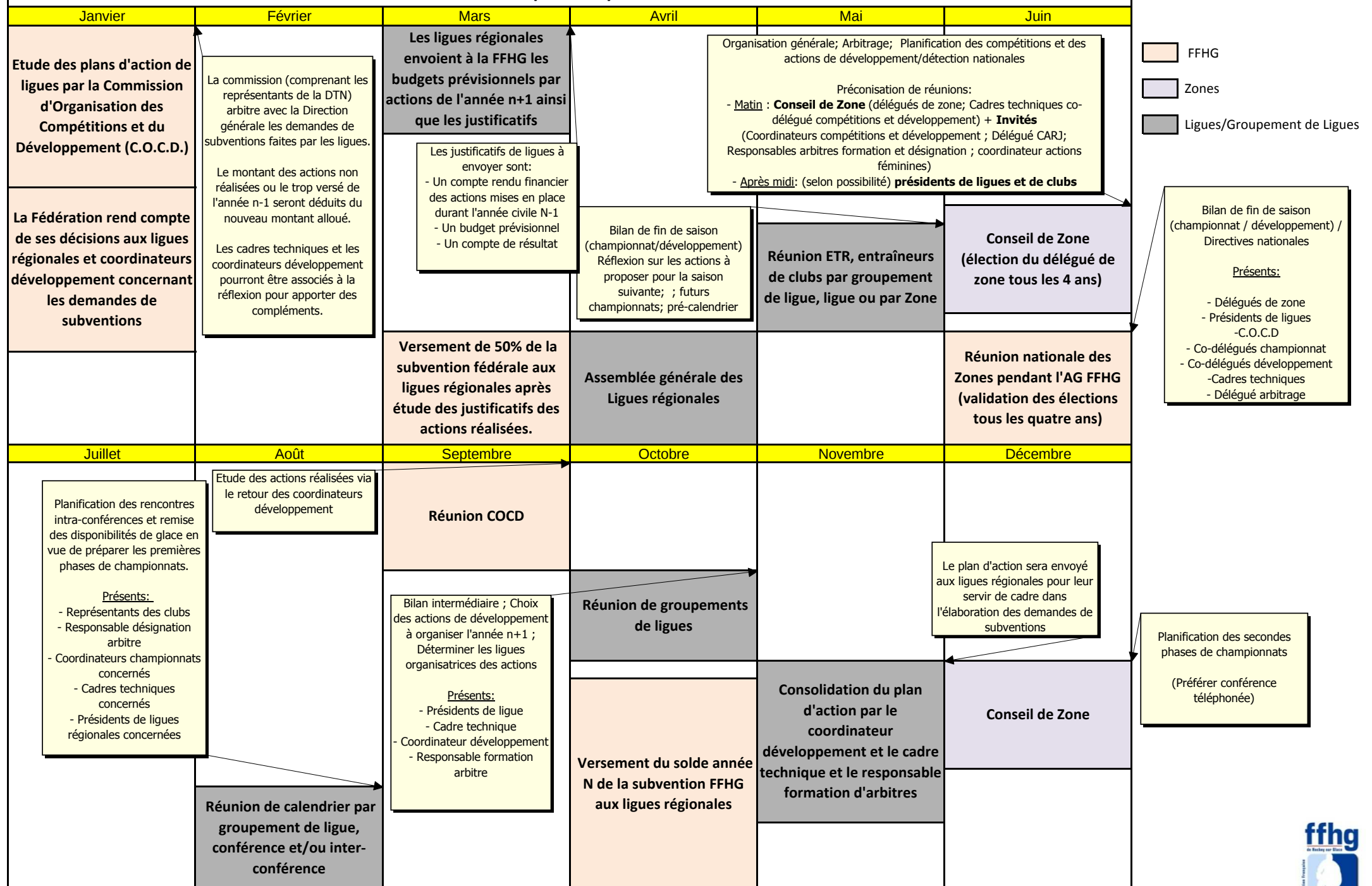
- Vérifier les feuilles de matches.
- Gérer les reports de matchs des championnats
 - Informer le délégué de zone de toute demande de report ou de tout litige venant d'un club de sa conférence
 - Aviser l'arbitre en charge des désignations de la conférence concernée en U18
- Tenir un état des reports de matches



Vos outils...

- Un calendrier type
- Des réunions de zone
- Un site internet de zone
- Un permanent fédéral

CALENDRIER C.O.C.D. / ZONES / LIGES REGIONALES



- FFHG
- Zones
- Liges/Groupement de Ligues

Annuaire Zone Nord-Est 2012 - 2013



Île-de-France - Nord-Normandie - Est

Conseil de Zone

Délégué de Zone	A.C.B.B.	Jean-Louis MILLON	06 07 45 43 27	jean-louis.millon17@orange.fr
Co-délégué Développement	Wasquehal	Marieke NILLY	06 50 74 02 49	marieke.nilly@gmail.com
Co-délégué Compétitions	Wasquehal	Jean-Claude TANGUY	06 89 64 32 31	jean-claude.tanguy8@wanadoo.fr
Conseiller Technique National	FFHG	Sébastien DERMIGNY	06 33 28 80 44	s.dermigny@ffhg.eu
Conseiller Technique National	FFHG	Romain GUIBET	06 89 46 47 79	r.guibet@ffhg.eu
Conseiller Technique National	FFHG	Grégory TARLE	07 78 69 46 34	g.tarle@ffhg.eu

Secteur compétition

Co-délégué Compétitions	Wasquehal	Jean-Claude TANGUY	06 89 64 32 31	jean-claude.tanguy8@wanadoo.fr
Coordinateur Compétitions Est	Mulhouse	Yves ROBERT	06 82 85 96 86	yves.robert68@gmail.com
Coordinateur Compétitions IDF	A.C.B.B.	Jean-Pierre BENON	06 80 15 78 53	jbenon@aol.com
Coordinateur Compétitions Nord-Normandie	Wasquehal	Jean-Claude TANGUY	06 89 64 32 31	jean-claude.tanguy8@wanadoo.fr
Coordinateur championnat Loisirs Zone	Strasbourg	Morgan MADEC	06 86 77 98 23	morgan.madec@unistra.fr
Coordinateur championnat Loisirs Grpt Est	Strasbourg	Morgan MADEC	06 86 77 98 23	morgan.madec@unistra.fr
Coordinateur championnat Loisirs IDF	A.C.B.B.	Dominique HERVE	06 71 62 03 40	rv.dom@orange.fr
Coordinateur championnat Loisirs Grpt Nord-Normandie	Caen	Arnaud CANTEUX	06 61 51 66 57	a.canteux@bbox.fr
Délégué CARJ de Zone	Rouen	Alexandre BOURREAU	06 08 45 99 75	alec.bourreau@wanadoo.fr
Arbitre en charge des désignations Grpt Est	Mulhouse	Stéphane ROUSSELIN	06 98 90 67 71	steph.rousseau@laposte.net
Arbitre en charge des désignations Grpt IDF	Asnières	Thierry FRAYSSE	06 84 23 54 87	maveric9@free.fr
Arbitre en charge des désignations Grpt Nord-Normandie	Rouen	Véronique TURMEL	06 61 62 97 26	turmel.veronique@free.fr
Présidente de la CIRJ de Zone	Brive	Corinne DOGEMONT	06 78 00 42 42	cdffhg@aol.com
Vice-Président- Secrétaire	Wasquehal	Jean-Claude TANGUY	06 89 64 32 31	jean-claude.tanguy8@wanadoo.fr
Représentant la C.A.R.J. à la CIRJ de Zone	Rouen	Alexandre BOURREAU	06 08 45 99 75	alec.bourreau@wanadoo.fr
Représentant le Grpt de Liges Est à la CIRJ de Zone	Epinal	Fabrice CLAUDEL	07 61 26 06 78	fabriceclaudel@livre.fr
Représentant le Grpt de Liges IDF à la CIRJ de Zone	A.C.B.B.	Dominique HERVE	06 71 62 03 40	rv.dom@orange.fr
Représentant le Grpt de Liges N-N à la CIRJ de Zone	Dunkerque	Marie-Claude RAFFOUX	03 28 63 45 20	marieclauderaffouxghd@yahoo.fr
Président(e) de la Commission de discipline de Zone				
CTN Grpt de l'Est	FFHG	Romain GUIBET	06 89 46 47 79	r.guibet@ffhg.eu
CTN de l'IDF	FFHG	Sébastien DERMIGNY	06 33 28 80 44	sebastien.dermigny@gmail.com
CTN du Grpt Nord-Normandie	FFHG	Grégory TARLE	07 78 69 46 34	g.tarle@ffhg.eu

Secteur Développement - Formation - Détection

Co-déléguée Développement - Formation - Détection	Wasquehal	Marieke NILLY	06 50 74 02 49	marieke.nilly@gmail.com
Coordinatrice Développement - Formation - Détection Grpt Est	Besançon	Bénédicte LECLERC	06 81 06 85 73	benedicte.leclerc@wanadoo.fr
Coordinatrice Développement - Formation - Détection IDF	A.C.B.B.	Dominique HERVE	06 71 62 03 40	rv.dom@orange.fr
Coordinatrice Développement - Formation - Détection Grpt N-N	Wasquehal	Marieke NILLY	06 50 74 02 49	marieke.nilly@gmail.com
Coordinatrice Développement du Hockey Féminin	Besançon	Bénédicte LECLERC	06 81 06 85 73	benedicte.leclerc@wanadoo.fr
Responsable administrative du PND Féminin Zone Nord-EST 1	Fontenay	Jocelyne SENECHAL	06 61 40 70 36	jsenechal@laposte.net
	Cergy	Anne- Marie PARMAGNANI	06 24 39 68 40	parmaghani@wanadoo.fr
Responsable administrative du PND Féminin Zone Nord-EST 2	Epinal	Catherine HOUBERDON	06 09 99 14 88	cathoub@wanadoo.fr
Arbitre en charge de la Formation Grpt Est	Epinal	Gilles DURAND	06 48 98 99 69	gdurand005@aol.com
Arbitre en charge de la Formation IDF				
Arbitre en charge de la Formation Grpt Nord-Normandie	Rouen	Alexandre BOURREAU	06 08 45 99 75	alec.bourreau@wanadoo.fr
Coordinatrice administrative des E.T.R. du Grpt de l'Est	Besançon	Bénédicte LECLERC	06 81 06 85 73	benedicte.leclerc@wanadoo.fr
Coordinatrice administrative des E.T.R. de l'IDF	A.C.B.B.	Dominique HERVE	06 71 62 03 40	rv.dom@orange.fr
Coordinatrice administrative des E.T.R. du Grpt Nord-Normandie	Wasquehal	Marieke NILLY	06 50 74 02 49	marieke.nilly@gmail.com
CTN Référent national du PND Féminin	FFHG	Jennifer LALOI	06 35 27 17 90	j.laloi@ffhg.eu
CTN Coordinateur des E.T.R. du Grpt de l'Est	FFHG	Romain GUIBET	06 89 46 47 79	r.guibet@ffhg.eu
CTN Coordinateur des E.T.R. de l'IDF	FFHG	Sébastien DERMIGNY	06 33 28 80 44	s.dermigny@ffhg.eu
CTN Coordinateur des E.T.R. du Grpt Nord-Normandie	FFHG	Grégory TARLE	07 78 69 46 34	g.tarle@ffhg.eu

Annuaire Zone Nord-Est 2012 - 2013

Île-de-France - Nord-Normandie - Est



Île-de-France - Nord-Normandie - Est

Liges Régionales

22

Coordonnées ZONE OUEST					
Nom et Prénom	Rattachement	Fonction	Téléphone	Email	Adresse
SELIN Anita	La Roche	Déléguee de zone	06 81 35 09 79	anita.selin@free.fr	2, la Paillonnière 85 190 VENANSULT
Secteur Compétition					
DURAND Guy	La Roche	Co délégué compétition	06 77 03 75 00	guydurand2@orange.fr	294, rue Roger Salengro 85 000 LA ROCHE SUR YON
CARDIET Christine	Nantes	Coordinatrice Compétition Nord	06 15 87 77 59	christ.cardiet@orange.fr	6, rue Alcide d'Orbigny 44 300 NANTES
CAVALIE Christophe	Limoges	Coordonateur Compétition Sud	06 08 64 62 35	christophe.cavali@dbmail.com	
LOOS Matthieu	Tours	Délégué CARJ désignation "Nord"	06 61 58 82 81	doudouloos@hotmail.com	
GARBAY Laurent	Anglet	Délégué CARJ désignation "Sud"	06 14 50 77 09	laurent.garbay@laposte.net	
MARTIN Pascal	Clermont Ferrand	Coordonateur Championnat Loisir	06 23 38 95 04	pascalmartin77@yahoo.fr	
MORINIERE Yves	Cholet	Responsable de la CIRJ	06 14 03 90 77	yves.moriniere@wanadoo.fr	3, rue de la Mazotterie 49 300 CHOLET
PICAVET Marie-Tjana	Anglet	Déléguée CIRJ de Zone	06 82 35 24 28	marie-tjana.picavet@laposte.net	
PEIGNAULT François	La Roche	Responsable de la Commission de discipline	06 73 63 42 95	francois.peignault@laposte.net	
COLLIOT Emmanuel	FFHG	Cadre Technique National	06 24 46 83 51	m.colliot@ffhg.eu	37, avenue de la Côte d'or 44 300 NANTES
JACQUIN Renaud	FFHG	Cadre Technique National	06 32 22 53 05	r.jacquin@ffhg.eu	1, rue du Travail 74 000 ANNECY
BARREAU Julien	La Roche	Webmaster site Zone Ouest	06 75 20 33 97	bar2@freee.fr	
Secteur Développement - Formation - Détection					
CAMBRAY Rima	Limoges	Co déléguée développement-détection-formation	06 07 54 62 94	rima.cambray@free.fr	8, rue Martin Nadaud 87 570 RILHAC RANCON
CASTELAIN Yves	Nantes	Coordonateur développement Gr Ligues "Nord"	06 07 41 74 65	y.castelain@orange.fr	12, rue du Niagara 44 470 CARQUEFOU
		Coordonateur développement Gr Ligues "Sud"			
BOUGUERRA Stéphanie		Service Civique Gr Ligues "Nord"	06 66 10 29 34	stephanie.bouguerra@gmail.com	
ISZRALEWICZ Déborah	Niort	Actions de développement Hockey Féminin	06 13 52 42 76	debo_i@hotmail.com	
THIEBAULT Didier	Cholet	Coordonateur Formation Arbitrage Ouest Nord	06 16 25 83 16	stutak.mobile@aliceadsl.fr	20, rue Bazin 49 300 CHOLET
GIRARD Charlotte	Angers	Délégué CARJ Formation	06 16 61 93 51	nina_o_pitoufa@hotmail.com	
GARBAY Laurent	Anglet	Délégué CARJ Formation	06 14 50 77 09	laurent.garbay@laposte.net	
JACQUIN Renaud	FFHG	Cadre Technique National	06 32 22 53 05	r.jacquin@ffhg.eu	1, rue du Travail 74 000 ANNECY
COLLIOT Emmanuel	FFHG	Cadre Technique National Groupement Nord	06 24 46 83 51	m.colliot@ffhg.eu	37, avenue de la Côte d'or 44 300 NANTES
DECOCK Jean-Yves	FFHG	Agent de développement Groupement Sud	06 20 04 71 93	f.decock@wanadoo.fr	
Groupement de ligues "Nord"					
LOOS Matthieu	Tours	Délégué CARJ désignation "Nord"	06 61 58 82 81	doudouloos@hotmail.com	
GIRARD Charlotte	Angers	Délégué CARJ Formation "Nord"	06 16 61 93 51	nina_o_pitoufa@hotmail.com	
LINEK Fabien	Amiens	Formation arbitres Bretagne	06 77 13 66 49	fabien.linek@gmail.com	
TELLIEZ Pascal/LOOS M	/Angers	Formation arbitres Pays de la Loire	06 61 17 77 90	telliez22@free.fr	
GIRARD Charlotte	Angers	Formation arbitres Centre	06 16 61 93 51	nina_o_pitoufa@hotmail.com	
Ligue BRETAGNE					
FRAASS Hervé	Brest	Président	06 43 09 04 62	president@lbhg.fr	12 rue Julien Cumin 29200 Brest
DEBOUGRENET J.Louis	Brest	Président	06 88 98 96 02	jl.debougrenet@albatrosbrest.com	
THOMAS Jean-François	Brest	Responsable Hockey Mineur	06 46 38 73 61	thomas.jean-francois@laposte.net	
PRILLARD Murielle	Lanester	Président	06 74 82 58 70	murielle.prillard@orange.fr	
TROADEC Cédric	Rennes	Président	06 14 28 13 85	cedric.troadec@agrocampus-ouest.fr	
LAPORTERIE Bruno	St Brieuc	Président	02 96 73 08 00	bruno.laporterie@wanadoo.fr	23, rue du Tertre Botrel 22 440 PLOUFRAGRAN
DE LA BLANCHARDIERE Alban	St Brieuc	Responsable Hockey Mineur	06 83 03 12 03	albandelab@gmail.com	
LIGUE PAYS DE LOIRE					
HARDY Jean Jacques	Nantes	Président	06 09 56 21 05	jjhardy@wanadoo.fr	24, rue du Fort 44 300 NANTES
COUTURIER Stéphane	Angers	Président Mineur	06 24 55 48 04	couturier.hockeyamateur@hotmail.fr	15, allée du Haras 49 100 ANGERS
INTSABY Rodolphe	Cholet	Président	06 38 68 51 22	rod.31@laposte.net	12, rue St Louis 49 300 CHOLET
POUDEVIGNE Fabrice	Cholet	Responsable Hockey Mineur	06 74 89 58 60	fp@palamy.com	
CASTELAIN Yves	Nantes	Président	06 07 41 74 65	y.castelain@orange.fr	developpement.zoneouest@gmail.com
DOGEMONT Hubert	Nantes	Responsable Hockey Mineur	06 07 44 68 61	hockey.jeune@nahg.fr	
FLEURET Laurent	La Roche	Président	06 06 56 63 00	laurentfleuret.hogly@orange.fr	
RONDEAU Catherine	La Roche	Responsable Hockey Mineur	06 72 45 08 66	rondeaucatherine@hotmail.fr	15 rue des Frères 85 170 BELLEVILLE-SUR-VIE
FOURREAU Didier	Le Mans	Président	06 20 29 37 26	didfourreau@orange.fr	
LIGUE CENTRE					
LUCAS Jean-Yves	Tours	Président	06 58 53 10 35	jean-yves.lucas8@wanadoo.fr	25, rue Georges Renard 37 000 TOURS
FAVRE Valérie	Bourgueil	Présidente	06 76 67 73 09	familyfavre@aliceadsl.fr	37, rue des Palmiers 37 500 CINAIS

ROBERT Fernand	Issoudun	Président	06 52 09 38 26	hockeyclubissoudun@free.fr	
LE DUC Annick	Joue les Tours	Présidente	06 99 41 58 47	annick-leduc@hotmail.fr	29, rue Bridoré 37 300 JOUE LES TOURS
JONES Florence	Orléans	Co - Présidente	06 10 63 73 60	florence.jones@cegetel.net	
VALETTE Jérôme	Orléans	Co - Président	06 50 21 57 38	jerome.valette@live.fr	
MASSIN Philippe	Romorantin	Président	06 74 04 46 88	philippem4@yahoo.fr	
MARIANO Stéphane	Tours	Président	06 64 06 13 67	stephane.mariano@gmail.com	
CAMI-SARTY Grégory	Tours	Responsable Hockey Mineur	06 23 56 74 19	gregcamysarty@gmail.com	
JACQUIN Renaud	FFHG	Coordinateur ETR	06 32 22 53 05	r.jacquin@ffhg.eu	1, rue du Travail 74 000 ANNECY
COLLIOT Emmanuel	FFHG	CTN Group. Nord	06 24 46 83 51	m.colliot@ffhg.eu	37, avenue de la Côte d'or 44 300 NANTES
SADOUN Yven	Rennes	ETR : Conférence Bretagne	06 89 65 70 19	yven.sadoun@gmail.com	
MAYNARD Bruno	Brest	ETR : Conférence Bretagne	06 10 31 27 71	maynard.bruno@neuf.fr	
TOUKMATCHEV Sergueï	Brest	ETR : Conférence Bretagne	06 09 33 13 90	lena.toukmatchev@neuf.fr	
GIRARDOT Grégory	Angers	ETR : Conférence Pays de la Loire	06 07 29 91 22	girardot.greg@wanadoo.fr	
LEDIGARCHER Gilbert	Orléans	ETR : Conférence Centre	06 08 72 77 78	gilbert.ledigarcher@wanadoo.fr	71, route d'Olivet 45 100 ORLEANS
ROY Normand	Tours	ETR : Conférence Centre	06 62 00 25 11	normand.roy@free.fr	
GOUGEON Grégory	Cholet	ETR : Conférence Pays de la Loire	06 82 20 34 80	mandy.gougeon@orange.fr	
Groupement de ligues "Sud"					
GARBAY Laurent	Anglet	Délégué CARJ désignation "Sud"	06 14 50 77 09	laurent.garbay@laposte.net	
GARBAY Laurent	Anglet	Délégué CARJ Formation "Sud"	06 14 50 77 09	laurent.garbay@laposte.net	
ANTHUNES Laurent	Poitiers	Formation arbitres Poitou Charente	06 68 44 62 40	lantunes86@bbox.fr	
GARBAY Laurent	Anglet	Formation arbitres Limousin	06 14 50 77 09	laurent.garbay@laposte.net	
PICAVET Marie-Tjana	Anglet	Formation arbitres Aquitaine	06 82 35 24 28	marie-tjana.picavet@laposte.net	
		Formation arbitres Midi Pyrénées			
LIGUE POITOU CHARENTES					
		ligue.poitoucharentes@ffhg.eu			
CALLEN Patrick	Poitiers	Président	06 87 15 99 41	patrick.callen@yahoo.fr	
DOURY Séverine	Châtelleraut	Présidente	06 65 09 04 76	severine.doury@sfr.fr	
CHAUVINEAU François	Niort	président	06 85 02 84 43	f.chauvineau.nhc@free.fr	2, rue de la Fruitière 79 410 SAINT GELAIS
COUNY Sébastien	Niort	Responsable Hockey Mineur	06 13 45 75 93	sebastien.couny@free.fr	
CALLEN Patrick	Poitiers	Président	06 87 15 99 41	patrick.callen@yahoo.fr	
VERGNAUD Christophe	Poitiers	Responsable Hockey Mineur	06 08 67 06 88	lesdesserts@wanadoo.fr	
LIGUE LIMOUSIN					
		ligue.limousin@ffhg.eu			
BOURCIER Bernard	Brive	Président	06 82 25 12 75	bern.bourcier@gmail.com	Bernard-B.BOURCIER@fr.thalesgroup.com
DOUSSEAU Xavier	Brive	Président	06 25 01 58 24	president@brivehockeyclub.fr	
CAMBRAY Rima	Limoges	Présidente	06 07 54 62 94	rima.cambray@free.fr	8, rue Martin Nadaud 87 570 RILHAC RANCON
GRANET Jérôme	Limoges	Responsable Hockey Mineur	06 98 67 37 15	jerome.granet@orange.fr	
LIGUE AQUITAINE					
		ligue.aquitaine@ffhg.eu			
COTNOIR Michel	Bordeaux	Président en intérim	06 63 63 73 22	michelcotnoir@hotmail.com	
BOUNEY Olivier	Anglet	Président	06 10 46 72 31	olivier-bouney@bouney.fr	Patinoire de la Barre, 299, Av. de l'Adour 64 600 ANGLET
BEQUET Thierry	Anglet	Responsable Opérationnel et communication	06 84 83 11 54	thierry.becquet@free.fr	
JAFFEUX Bruno	Bordeaux	Président	06 78 00 44 78	brunojafeux@hotmail.com	
CAUBET Valérie	Bordeaux	Responsable Hockey Mineur	06 63 55 76 27	valhockey@free.fr	Le passage des marronniers 33 000 BORDEAUX
LIGUE MIDI PYRENEES					
		ligue.midipyrenees@ffhg.eu			
DOROGINSKY Serge	Toulouse	Président	06 33 71 29 11	serdo@laposte.net	22 rue des chants oubliés, villa 4 - 31320 PECHABOU -
CALVEL Nicolas	Castres	Président	06 78 47 87 77	calvel.nicolas@orange.fr	3 rue Jacques Prévert 81100 CASTRES
VEYRAT Catherine	Castres	Co responsable Hockey Mineur	06 50 32 75 44	catherine.veyrat0366@orange.fr	Lafentasse 81 100 BURLATS
DELROIX Véronique	Castres	Co responsable Hockey Mineur	06 88 48 35 19	veronique.delcroix@wanadoo.fr	
BOUISSE Jean-Luc	Toulouse	Président	06 03 94 21 96	president@tbhc.fr	
CABARBAYE Jean-Noël	Toulouse	Responsable Hockey Mineur	06 80 64 10 88	mineur@tbhc.fr	
DECOCK Jean-Yves	FFHG	Agent de développement Groupement Sud	06 20 04 71 93	f.decock@wanadoo.fr	
CANTOS Cyril	Anglet	ETR: conférence Aquitaine	06 87 38 93 54	cyril.cantos@wanadoo.fr	
BADIN Philippe	Limoges	ETR: conférence Limousin	06 84 35 77 45	phil22bad@msn.com	
GAUBERT Eric	Niort	ETR: conférence Poitou-Charentes	06 08 56 51 03	gobs20@gmail.com	142 avenue de La Rochelle 79000 NIORT
DUPUIS Guy	Bordeaux	ETR : conférence Aquitaine	06 42 37 77 14	gvrdup@aol.com	

COORDONNEES ZONE SUD-EST	SAISON 2012 - 2013
--------------------------	--------------------

COORDONNEES ZONE SUD-EST	SAISON 2012 - 2013
--------------------------	--------------------



Coordonnées ZONE Sud-Est

Nom et Prénom	Rattachement	Fonction	Téléphone	Email	Adresse
NORMANDON Catherine	Grenoble	Déléguée de zone	06 81 46 04 01	zone-sudest@orange.fr	41, Av. Rhin et Danube 38000 GRENOBLE
Secteur Compétition					
GIRARDIN Maryvonne	Clermont Ferrand	Co déléguée compétition	06 67 50 20 58	zone-sudest@orange.fr	10, rue des Avats Chaynat 63320 LUDESSE
JULIEN Jean	Grenoble	Coordonnateur Championnat	06 75 27 38 73	jean.julien11@tiscali.fr	Lot. Verderet 2,rue des Chênes 38320 EYBENS
LLORCA Jean-Charles	Clermont Ferrand	Délégué CARJ de zone	06 07 13 03 98	jean-charles.llorca@orange.fr	Route des cascades 63240 LE MONT DORE
MILLERET Pierre-Yves	Aubagne	Coordonnateur Championnat Loisir	06 81 89 02 90	pierremario66@hotmail.com	Bd de la Cabassette 13170 LES PENNES MIRABEAU
MARTIN Pascal	Clermont Ferrand	Coordonnateur Championnat Loisir	06 23 38 95 04	pascalmartin77@yahoo.fr	29, chemin des Vignes 63730 PLAUZAT
HURTH Fabrice	Grenoble	Représentant CIRJ de zone	06 07 90 70 00	fabrice-hurth@orange.fr	
MOULIN Jérôme	Roanne	Responsable CIRJ	06 69 31 63 65	jmoulin@sos-securite.com	751, route de Chez Pin 42370 St ANDRE d'APCHON
SOUQUE Rémi	Morzine	Webmaster	06 20 97 71 52	postmaster@zone-sudest.com	Les Bougainvillées 99 rue Anselme Mathieu 83200 TOULON
CHARRIER Lionel	FFHG	Cadre Technique National Gr Ligues Auvergne-Rhône-Alpes	06 32 67 04 56	l.charrier@ffhg.eu	20, Lotissement "La Petite Barre 05230 LA BATIE NEUVE
PEYTHIEU Marc	FFHG	Cadre Technique National Gr Ligues Languedoc/Roussillon - PACA	06 86 16 74 65	m.peythieu@ffhg.eu	15, Boulevard Cieussa 13007 MARSEILLE
Secteur Développement - Formation - Détection					
DURANDARD Pascale	Val Vanoise	Co délégué développement-détection-formation	06 12 18 60 16	pascale.durandard@orange.fr	Chalet le Cêpe 73120 COURCHEVEL
GIRARDIN Maryvonne	Clermont	Coordonnateur développement Gr Ligues Auvergne-Rhône-Alpes	06 67 50 20 58	maryvonne-girardin@orange.fr	10, rue des Avats Chaynat 63320 LUDESSE
POULET Marie-Laure	Briançon	Coordonnateur développement Gr Ligues Languedoc/Roussillon - PACA	06 32 80 95 90	killiana@orange.fr	Bât,B2 13, rue Pasteur 05100 BRIANCON
COLLOMB Sophie	Grenoble	Coordonnateur activités-compétitions Féminin	04 76 72 21 51		
LLORCA Jean-Charles	Clermont	Responsable formation	06 07 13 03 98	jean-charles.llorca@orange.fr	Route des cascades 63240 LE MONT DORE
DE TAO Roy	Annecy	responsable désignation	06.19.55.40.62	roy.detao@groupeatea.com	39, rue du Capitaine Baud 74940 ANNECY LE VIEUX
CHARRIER Lionel	FFHG	Cadre Technique National Gr Ligues Auvergne-Rhône-Alpes	06 32 67 04 56	l.charrier@ffhg.eu	20, Lotissement "La Petite Barre 05230 LA BATIE NEUVE
LALOI Jennifer	FFHG	Cadre Technique National développement féminin	06 18 28 53 86	jennifer.laloi@laposte.net	
PEYTHIEU Marc	FFHG	Cadre Technique National Gr Ligues Languedoc/Roussillon - PACA	06 86 16 74 65	m.peythieu@ffhg.eu	15, Boulevard Cieussa 13007 MARSEILLE
Groupement de ligues sud-est 1					
LIGUE AUVERGNE	ligue.auvergne@ffhg.eu				
BERRIER Michel	Clermont Ferrand	Président	06 81 85 10 76	berriermichel@orange.fr	21, chemin des Vioux 63430 PONT du CHÂTEAU
FOURNON Philippe	Clermont Ferrand	Secrétaire général	06 71 79 45 62	philippe.fournon@orange.fr	4, avenue Anatole Chaynat 63130 ROYAT
LLORCA Jean-Charles	Clermont Ferrand	Trésorier	06 07 13 03 98	jean-charles.llorca@orange.fr	Route des cascades 63240 LE MONT DORE
LIGUE RHÔNE-ALPES	ligue.rhonealpes@ffhg.eu				
NORMANDON Catherine	Grenoble	Présidente	06 81 46 04 01	cath.nor@free.fr	41, Av. Rhin et Danube 38000 GRENOBLE
GIRARDIN Maryvonne	Grenoble	Secrétaire générale	06 67 50 20 58	maryvonne-girardin@orange.fr	10, rue des Avats Chaynat 63320 LUDESSE
CATELIN Bruno	Alpe d'Huez	Trésorier	06 82 55 85 21	bcatelin@yahoo.fr	Résidence "Le Signal"-appt C32 Route d'Huez 38750 L'ALPE D'HUEZ
	Responsables arbitres				
LLORCA Jean-Charles	Clermont	CARJ- Responsable formation	06 07 13 03 98	jean-charles.llorca@orange.fr	Route des cascades 63240 LE MONT DORE
DE TAO Roy	Annecy	CARJ -Responsable désignation	06.19.55.40.62	roy.detao@groupeatea.com	39, rue du Capitaine Baud 74940 ANNECY LE VIEUX
CHARRIER Lionel	FFHG	Coordonnateur ETR	06 32 67 04 56	l.charrier@ffhg.eu	20, Lotissement "La Petite Barre 05230 LA BATIE NEUVE
Groupement de ligues sud-est 2					
LIGUE LANGUEDOC/ROUSSILLON	ligue.languedocroussillon@ffhg.eu				
	Montpellier	Président		marc.fornaguera@montpellier-vipers.com	
CARBONNEL Philippe	Montpellier	Vice-président Mineur	06 70 01 16 41	pcarbonnel@cg34.fr	
LIGUE PACA	ligue.paca@ffhg.eu				
POULET Marie-Laure	Briançon	Présidente	06 32 80 95 90	killiana@orange.fr	Bât,B2 13, rue Pasteur 05100 BRIANCON
	Responsables arbitres				
LLORCA Jean-Charles	Clermont	CARJ- Responsable formation	06 07 13 03 98	jean-charles.llorca@orange.fr	Route des cascades 63240 LE MONT DORE
DE TAO Roy	Annecy	CARJ -Responsable désignation	06.19.55.40.62	roy.detao@groupeatea.com	39, rue du Capitaine Baud 74940 ANNECY LE VIEUX
PEYTHIEU Marc	FFHG	Coordonnateur ETR	06.86.16.74.65	m.peythieu@ffhg.eu	15, Boulevard Cieussa 13007 MARSEILLE